

# **Le photovoltaïque, oui... mais pas comme ça !**



***NON au développement déraisonnable  
de méga-projets solaire au sol***

***OUI à une stratégie partagée des implantations***

Document cadre d'un collectif d'associations et de citoyens regroupé autour de  
l'association Développement Durable en Corbières et Minervois (DDCM)

Autres associations signataires à ce jour : Ecologie des Corbières, du Carcassonnais  
et du Littoral Audois (ECCLA), EcoHabiter en Corbières & Minervois

*Version mai 2024*

Nous, citoyens des Corbières et du Minervois, membres d'associations agissant en faveur de la préservation de notre environnement et des liens sociaux, alertons mesdames et messieurs les représentants élus de la communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières-Minervois, de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, du Département de l'Aude et de la Région Occitanie, ainsi que des Parcs naturels régionaux des Corbières Fenouillèdes et celui de la Narbonnaise en Méditerranée : **l'extension démesurée des installations photovoltaïques au sol représente aujourd'hui une menace pour nos paysages, la biodiversité de nos terroirs et la paix sociale dans nos villages.**

Nous venons ainsi relayer et amplifier l'alerte que vous a déjà adressée l'association Eccla, par sa lettre ouverte en date du 31/01/2023. Eccla, structure membre de notre collectif, est en pointe depuis des décennies pour un développement des énergies renouvelables dans l'Aude... réalisé de façon responsable. Elle a pu souligner que l'Aude est l'un des départements les plus avancés en matière d'installations photovoltaïques et n'accuse aucun retard en la matière qui justifierait une « raison impérieuse d'intérêt public ».

Nous, tous et toutes, nous voulons voir du solaire photovoltaïque se développer ici. Mais pas au mépris de notre territoire. **Pour les Corbières en particulier, il y a urgence à agir ensemble, collectivités et citoyens, pour prendre la main sur les choix d'implantations**, sous peine d'assister à la disparition de ce qui fait notre richesse et notre identité.

C'est-à-dire, ce lien particulier que nous entretenons tous, avec la nature sauvage, avec nos paysages et avec notre histoire. Sous-peine également de voir s'écrouler l'attractivité touristique de notre territoire et de subir demain, chez nous, un rejet massif et indiscriminé de tout projet photovoltaïque et des énergies renouvelables en général.

**Nous appelons à ne pas défigurer notre territoire** en cédant à la spéculation foncière, à ne pas brader le bien commun pour un bénéfice qui revient très majoritairement à des entreprises extérieures, plus accessoirement à quelques municipalités et propriétaires terriens, et plus marginalement encore aux structures intercommunales.

Nous, citoyens, appelons de toute urgence à la **définition d'une stratégie partagée de développement du photovoltaïque** – et des infrastructures d'énergies renouvelables plus globalement. Ne laissons pas le choix des implantations au seul bon vouloir des développeurs, qui mettent nos communes en concurrence, les unes contre les autres. Donnons-nous les moyens de décider, pour que ces énergies prometteuses d'un monde moins pollué ne soient pas localement une menace mais, au contraire, **un levier économique pour nos projets de vie**

**à toutes et tous**, que l'on soit vigneron, professionnel du tourisme ou « simple » habitant.

**Nous voulons choisir ensemble les critères pour savoir où, comment et avec qui nous voulons faire fructifier ici le soleil et le vent**, au bénéfice de la majorité des habitants qui vivent en Corbières et en Minervois, dans le respect des territoires que nous laisserons à nos enfants.

Nous allons vous présenter nos constats mais, surtout, nos souhaits, nos propositions.

C'est du concret. Il faut avancer très rapidement.

Mesdames et messieurs les représentants élus, mettons ensemble de l'intelligence collective pour le bien commun. **Ne laissons pas l'irréparable advenir sous nos yeux.**

# EN RÉSUMÉ...

## **1/ Constat inquiétant**

- possible multiplication par 50 de la surface actuellement couverte par les panneaux solaires sur le seul périmètre de la CCRLCM si les tous les projets en cours venaient à se concrétiser.
- de très grandes surfaces, allant jusqu'à 220 ha pour un seul projet (2,2 millions de m<sup>2</sup>)
- absence d'encadrement et de planification à l'échelle de la communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois

## **2 / Enjeux immenses durant les prochaines décennies**

- objectif de la Région Occitanie de multiplier par 8 la puissance photovoltaïque installée d'ici 2050, en cohérence avec les objectifs nationaux ou européens
- opportunité pour faire du développement rural, menace si on laisse faire les développeurs privés extérieurs au territoire, pour le tourisme et l'image de nos vins, pour la biodiversité, pour nos paysages, pour la cohésion sociale...

## **3 / Risque majeur pour les Corbières**

- projets démesurés pour pouvoir se raccorder à un réseau électrique jusqu'ici insuffisant ; les méga-projets nécessiteront un méga poste source pour les raccorder au réseau... lequel justifiera l'investissement dans d'autres méga-projets.
- vers la fin des Corbières telles que nous les connaissons aujourd'hui ? Un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale... qui doit être protégé par une planification choisie localement

## **4 / Besoin de choisir les sites, besoin de mettre des seuils**

- attention aux effets pervers sur le tourisme et l'image de nos vins
- choisir des sites qui tiennent compte du risque incendie et de la biodiversité
- privilégier des tailles de centrale qui favorisent une insertion : moins de 15 ha, et moins de 5 ha pour l'agrivoltaïsme

## **5/ Pour passer de la menace à l'opportunité**

- travailler collectivement à une stratégie de développement qui soit partagée : représentants de collectivité, professionnels, associations, citoyens
- créer des outils de redistribution de « l'argent du photovoltaïque » pour faire des économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique, et mieux développer toutes les formes d'énergies renouvelables
- « embarquer » un maximum d'habitants en favorisant les projets sous gouvernance coopérative et citoyenne.

## **6 / Nos principales propositions**

- moratoire d'un an sur les projets de plus de 15 ha (plus de 5 ha en agrivoltaïsme)
- création d'une charte du photovoltaïque, « participative », animée par le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, en collaboration avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, intégrée dans les Plans climat et les Scot de la communauté de communes de la Région Léziganaise Corbières Minervois ainsi que la communauté d'agglomération du Grand Narbonne
- création d'un poste de chargé(e) de mission énergies renouvelables-sobriété énergétique à la CCRLCM, avec des financements ADEME/Région qui sont accessibles
- fonds d'intervention pour les entreprises et les communes sur leurs bâtiments
- incitation des développeurs à intégrer de l'investissement local.

# 1 / UN CONSTAT INQUIÉTANT

Loin d'être opposé aux énergies renouvelables, dont certaines de nos associations encouragent voire assurent le développement depuis des années, notamment dans un cadre citoyen, notre collectif voit avec une très forte inquiétude la multiplication de mégaprojets photovoltaïques.

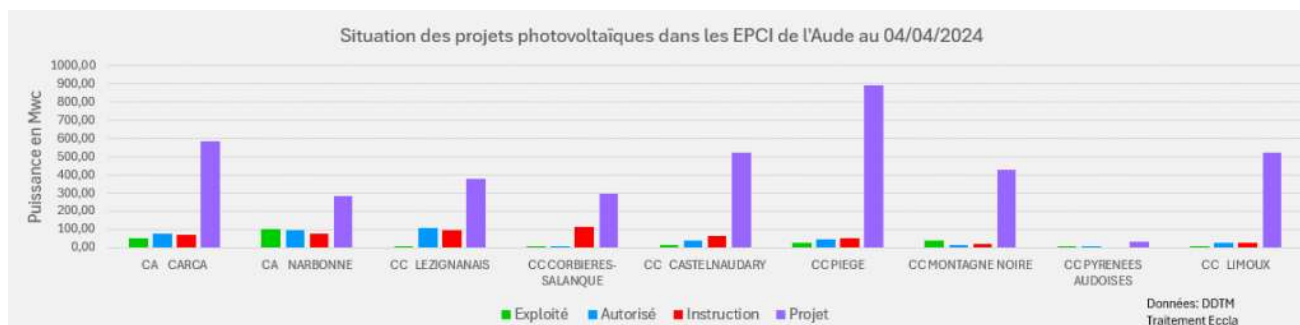
En particulier sur le secteur des Corbières : Tournissan1 PV0298 (55 ha, accordé), Albas PV0265 (34 ha, accordé), Tournissan 2 PV0424 (21,5 ha, accordé), Ribaute PV0437 (44 ha, accordé), Fraissé-des-Corbières (PV0432, 29,6 ha, en instruction), Saint-André-de-Roquelongue : PV0273 (78,25 ha) et PV0393 (74,08 ha) en projet ; Fontjoucouse (62 ha, en projet)... dans des paysages magnifiques et dotés souvent d'une flore et d'une faune exceptionnelles, comme l'indique leur classement dans les inventaires Natura 2000, Znieff, etc. Le projet de Fabrezan-Camplong (220 ha, en préparation) convoite, lui, des terres agricoles.

Au niveau local, l'association ECCLA vient de calculer, à partir des données DDTM, l'emprise totale et la puissance des installations photovoltaïques dans toutes les intercommunalités de l'Aude, selon le statut du parc : « exploité », « autorisé », « à l'instruction », « en projet ». Les chiffres s'additionnent.

## Pour la seule communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières-Minervois, la progression attendue est vertigineuse...

	MW
TOTAL EXPLOITÉ	9,52
TOTAL AUTORISÉ	108,91
TOTAL À L'INSTRUCTION	98,84
TOTAL EN PROJET	380,77

Oui vous avez bien lu : **la puissance installée** (et donc la superficie occupée - principalement dans les zones de garrigue) **pourrait être multipliée par 40 si l'on ne compte que les dossiers en projet, par 50 si l'on ajoute les dossiers en instruction !** Et cela ne comprend que les centrales connues des services de l'État... La ligne « en projet » n'intègre pas les nombreux cas de centrales où les développeurs « préparent le terrain » (comme celle de Fabrezan-Camplong, pour lequel quasiment tous les accords fonciers ont été passés). Cette frénésie touche quasiment tous les territoires de l'Aude (voir tableau ci-dessous).



## **Nous nous inquiétons également de la prolifération des projets agrivoltaïques à la justification hasardeuse.**

Rappelons qu'ici, c'est bien l'activité agricole qui doit primer sur la production d'énergie, cette dernière pouvant servir de levier technique (ombrage) et/ou économique. Mais aujourd'hui, les premiers projets présentés font craindre un « maquillage » pour installer des panneaux dans les champs, l'expertise agricole indépendante de la chambre d'agriculture et des instituts techniques ne nous semblant pas encore mobilisée à la hauteur des enjeux.

Soulignons les chiffres faramineux qui circulent autour des promesses de loyer de la part des développeurs pour quelques propriétaires : jusqu'à 7000 € par an et par hectare agricole où seraient implantés les panneaux... Ces sommes peuvent donner le tournis et faire perdre la mesure du raisonnable.

**Voulons-nous un pays avec quelques rentiers et la majorité qui regarde passer les électrons ?** Ou bien voulons-nous un réel partage de la valeur pour financer du développement rural, notamment installer des jeunes agriculteurs ou développer du tourisme rural ?

Ces mouvements vont de pair avec la récente loi d'accélération des EnR, la crise des finances locales qui pousse les communes à trouver de nouvelles recettes, la crise viticole qui incite les vigneronns à chercher de nouveaux revenus... Tout ceci dans un contexte où le législateur n'a pas pris la mesure du danger et se contente de vagues préconisations pour « protéger » les espaces agricoles, naturels et forestiers... des mots, qui ont très peu d'effets. **Nous avons besoin de règles et d'encadrement.** À nous, localement, de nous en donner les moyens.

## **2/ DES ENJEUX IMMENSES POUR LES DÉCENNIES À VENIR : CE N'EST QUE LE DÉBUT DU SOLAIRE !**

Pourquoi notre alerte aujourd'hui ?

Nous ne parlons pas ici de quelques projets isolés sans lendemain. Non, **nous ne sommes qu'aux prémices d'un très fort développement du solaire photovoltaïque**, « l'énergie du XXIème siècle » selon les termes mêmes de l'Agence internationale de l'Energie, avec des coûts de production toujours à la baisse (voir graphiques en annexes), tandis que les besoins énergétiques sont de plus en plus électrifiés (véhicules électriques, etc). Dans son scénario de « région à énergie positive », la Région Occitanie table sur une multiplication par 4 de la puissance solaire installée d'ici 2030, par 8 d'ici 2050. Ça correspond à 15 GW installés en moins de trois décennies, soit presque autant que pour toute la France aujourd'hui...

Le photovoltaïque va donc se développer fortement, pendant de nombreuses décennies. Ça passera forcément par un territoire rural comme le notre, pourvu de grands espaces perçus parfois comme « désertiques » et « improductifs », notamment des friches agricoles ou la garrigue, objet de toutes les convoitises.

Pour le Minervois comme pour les Corbières, c'est à la fois un grand risque et une belle opportunité. **Bien cadré par les collectivités et le monde agricole, au service de l'intérêt général du territoire**, tant par le choix des sites sélectionnés que du mode de répartition de la valeur, **le photovoltaïque peut être un formidable levier économique** pour faire du développement rural et agricole.

Mais **laissé comme aujourd'hui au seul bon vouloir des développeurs extérieurs au territoire**, parfois à la suite de contacts avec des acteurs locaux opportunistes, **le développement de méga-projets photovoltaïques est une menace pour notre équilibre :**

- atteinte aux terres agricoles et naturelles, en particulier des secteurs identifiés comme remarquables en étant classés Natura 2000
- risque de saccage de nos paysages, qui attirent des milliers de visiteurs et donnent une image de marque à nos productions agricoles, à nos vins en particulier ; c'est aussi tout simplement le cadre de vie de nous tous et toutes qui y vivons.
- atteinte à la biodiversité par le morcellement de grandes surfaces et leur fermeture par des clôtures plus ou moins perméables à la faune
- iniquité entre habitants et entre communes : la mise en commun des seules taxes (IFER...) ne peuvent compenser les gigantesques disparités engendrées par les loyers. **Le non partage de la valeur est une question explosive pour nos rapports sociaux à l'échelle locale, une menace pour la paix sociale de nos villages.**

### **3 / UNE MENACE DE DESTRUCTION DES CORBIÈRES**

**Ce risque de prédation et de destruction d'un territoire à haute valeur environnementale comme le notre, il est particulièrement fort pour les Corbières.** Cet espace, remarquable d'un point de vue des paysages et de la biodiversité, à très faible densité humaine, est dépourvu de poste de raccordement pour des projets de production d'énergie de grande taille (soit le plus souvent au-dessus de 1 MW = une éolienne de moyenne puissance ou 2 ha de panneaux solaires).

Voilà pourquoi, depuis le début des années 2000, quelques développeurs tentent des projets de l'ordre de 100 MW dans les Corbières, échelle minimale pour se payer « la prise » qui va évacuer les kWh produits sur la ligne THT qui les traverse :



un nouveau poste de raccordement. Ces projets ont d'abord été éoliens. Ils sont aujourd'hui – aussi- photovoltaïques. Avec la même logique de gigantisme pour rentabiliser un poste de raccordement extrêmement coûteux.

La logique d'entraînement est implacable : les méga-projets nécessiteront un méga poste source pour les raccorder au réseau... Lequel justifiera à son tour l'investissement dans d'autres méga-projets.

Nous vous alertons solennellement : **si les méga-projets actuels aboutissent, s'il n'y a pas de planification locale sérieuse, c'est la fin des Corbières telles que nous les connaissons aujourd'hui.** Ce sera la porte ouverte à un nouveau Farwest : les développeurs vont se précipiter en nombre pour placer de nouveaux grands projets qui deviendront enfin raccordables. Ils pourront d'autant moins être arrêtés qu'aucun cadrage existe aujourd'hui pour les choix d'implantation.

## **4 / TOURISME, AGRICULTURE, RISQUE INCENDIE... BESOIN DE CRITÈRES POUR CHOISIR LES SITES**

Des sites des Corbières et du Minervois peuvent être franchement inadaptés à recevoir des panneaux solaires... Les risques d'incendies dus aux installations photovoltaïques en milieu naturel ou forestier ne sont par exemple pas correctement pris en compte aujourd'hui. Le risque est non négligeable, comme en témoigne un petit recensement d'ECCLA pour la seule année 2023 (lire en annexes). La question vaut pour le tourisme et la biodiversité.

A l'heure où le Conseil départemental de l'Aude met en place de nouvelles stratégies pour l'agriculture et le tourisme, tout en préparant un schéma directeur de la biodiversité, nous devons réfléchir à une **réponse collective pour contenir la diffusion incontrôlée du photovoltaïque et de l'agrivoltaïque** sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Avec 2 axes clefs :

- choisir des **critères pour écarter ou privilégier** des sites potentiels
- **établir des seuils en superficie équipée.**

Pour mémoire, voici la position d'ECCLA, qui siège à la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), et que nous approuvons sans réserve. Vis à vis des projets présentés devant cette commission, ECCLA prend en compte les besoins nationaux en énergie renouvelable et les besoins financiers des communes comme des agriculteurs. Son **principe est d'accepter les projets de parcs photovoltaïques de « petite » dimension (10-15 ha) et les projets**

**agrivoltaïques de taille raisonnable (2 à 5 ha)**, avec une limite de son extension à 5% de la surface agricole utile de la commune ou de l'intercommunalité d'implantation, pour ne pas dénaturer les paysages. Sous réserve que les enjeux faune-flore, paysages et risque incendie le permettent.

Ces seuils sont provisoires et ne demandent qu'à être affinés pour tenir compte des contextes géographiques et sociaux. Ils peuvent être ainsi modulés en fonction des zones d'accélération, des zones d'exclusion et des zones d'inventaire (Natura2000, ZNIEFF et qualité paysagère). À l'échelle même des Corbières et du Minervois, les paysages sont différents et nécessitent des approches différentes. Nous pouvons également réfléchir à des densités distinctes de panneaux par hectare, suivant les entités paysagères... C'est une piste de travail que nous souhaitons voir travaillée avec les acteurs de notre territoire.

## **5 / POUR PASSER DE LA MENACE À L'OPPORTUNITÉ**

Nous croyons à la force du collectif.

Seuls, que nous soyons élu local ou citoyen, nous sommes faibles face à des développeurs extérieurs au territoire qui disposent de l'expertise technique et de l'ingénierie financière.

**Ensemble, citoyens, collectivités, professionnels, nous pouvons arriver au même résultat « d'enrichissement » en euros, SUR LA DURÉE, avec un « bénéfice » autrement plus large que pour quelques individus et communes.**

Le tout en gardant la qualité de nos paysages... et notre âme.

Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin.

Le photovoltaïque est **une opportunité pour nous donner les moyens financiers de mieux économiser l'énergie et valoriser TOUTES les énergies renouvelables de notre territoire.**

Nous rappelons ici que la meilleure des énergies est celle que l'on ne consomme pas. Et nous estimons que les efforts encourageant la sobriété énergétique sont bien trop timides. Une partie de l'argent des projets photovoltaïques pourrait soutenir des projets locaux en matière de sobriété, notamment le parc de logements communaux qui est souvent dans un mauvais état, mais aussi les logements privés. Le secteur Corbières-Minervois est particulièrement touché par la question de la précarité énergétique, avec un nombre proportionnellement élevé de logements dégradés, et de nombreux foyers avec de faibles revenus. **« L'argent du photovoltaïque » pourrait aider notre territoire à sortir d'une précarité énergétique trop présente.**

De même, nous pourrions trouver des moyens supplémentaires pour développer la bonne énergie renouvelable, au bon endroit et dans de justes proportions : méthanisation (avec nos déchets ménagers et résidus agricoles), bois énergie, solaire thermique, éolien...

Concernant la production photovoltaïque elle-même, trop peu d'incitations sont faites pour utiliser en priorité des toitures commerciales et industrielles, ainsi que les délaissés autoroutiers, routiers et ferroviaires, les friches industrielles et commerciales, qui représentent des centaines d'hectares. « L'argent des centrales photovoltaïques » pourrait ici financer des surcoûts d'équipements de bâtiments existants (désamiantage, renforcement de charpente...), notamment les hangars d'entreprises et de collectivités.

**Le photovoltaïque est une opportunité pour « embarquer » nos concitoyens dans la transition énergétique** en les faisant directement participer et profiter de la valeur-ajoutée. **Les communes pourraient ainsi favoriser les projets citoyens et coopératifs** (dont la rentabilité pour les territoires est supérieure aux projets privés industriels -voir en annexes).

## 6 / NOS PROPOSITIONS

- faire « redescendre le thermomètre » et se donner le temps de définir collectivement une stratégie d'implantation gagnante pour le territoire : **moratoire d'un an sur les projets de plus de 15 ha (plus de 5 ha en agrivoltaïsme)**

- **créer une charte du photovoltaïque au sol**, « participative », animée par le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, en collaboration avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, qui sera par la suite **intégrée dans les Plans climat et les Schémas de cohérence territoriales** de la communauté de communes de la Région Léziganaise Corbières Minervois ainsi que la communauté d'agglomération du Grand Narbonne

- pour ce faire :

\* planifier des **ateliers participatifs à l'automne 2024**, sous l'égide opérationnelle des PNR et avec le mandat qui leur sera donné par les deux intercommunalités, au besoin avec l'expertise extérieure du CLER, en lien avec l'État, la Région et l'ADEME, dans la perspective d'une mise en place d'une « règle du jeu » opposable, juridiquement, et juste, d'un point de vu social – désignation d'un référent technique et d'un référent élu des deux intercommunalités sur un comité de pilotage de la charte

\* créer un **poste de chargé(e) de mission énergies renouvelables-sobriété énergétique à la CCRLCM**, avec des financements ADEME/Région qui sont

accessibles, pour que ce territoire bénéficie de la même expertise que le Grand Narbonne, pour relayer la charte auprès des communes et assurer le conseil, l'interface, entre élus ou techniciens municipaux, citoyens et développeurs. Ceci en lien avec ses homologues des PNR locaux.

- que les deux intercommunalités se dotent d'un **fonds d'intervention pour les entreprises et les communes sur leurs bâtiments**, en particulier les logements communaux, voire des particuliers dans des situations de précarité énergétique, lequel sera abondé par 1% des nouvelles recettes fiscales générées et la contribution spécifique équivalente des exploitants des nouvelles centrales, en lien avec le conseil indépendant qu'elle finance (France Rénov')

– que les deux intercommunalités obligent les développeurs à faire des propositions concrètes pour **intégrer de l'investissement local et citoyen** dans les projets qu'ils présentent, ceci pouvant être un critère de choix ou d'exclusion d'un développeur.

## **EN CONCLUSION**

**C'est nous, qui vivons ici, qui avons les clefs du territoire et une responsabilité pour nos enfants, petits-enfants ainsi que tout « le monde du vivant ».** La croissance du photovoltaïque ne va pas s'arrêter demain, et c'est tant mieux pour décarboner nos modes de vie. Alors prenons quelques mois pour bien faire les choses, dans le respect de tous et toutes ... Prenons le temps, mais hâtons-nous de bâtir une vraie stratégie collective, pour transformer la menace en opportunité pour tous.

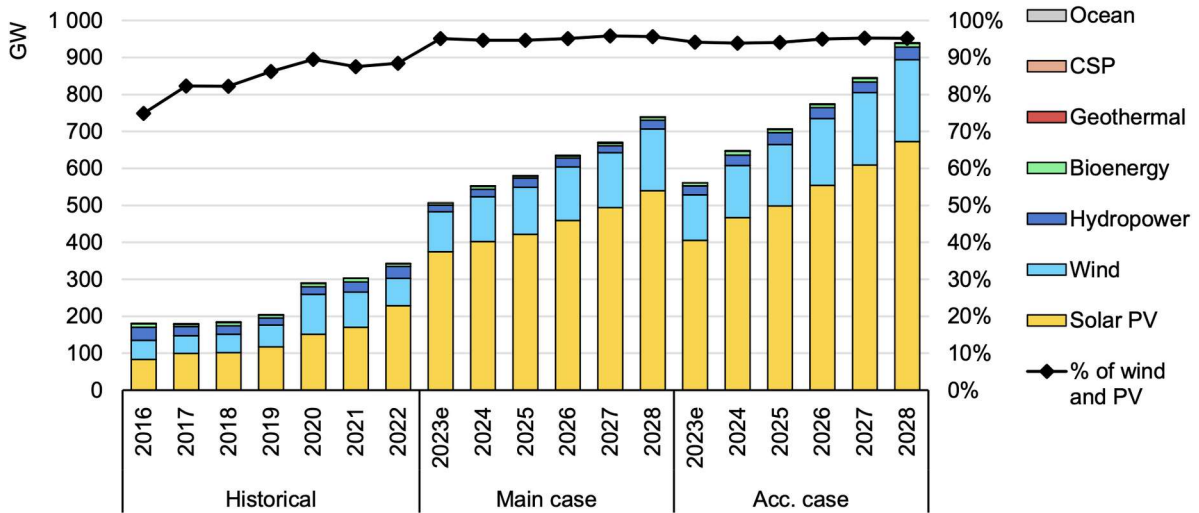
**Ensemble, nous sommes en position de force pour tirer le meilleur, à condition de nous entourer d'une expertise indépendante et de nous doter de moyens humains et techniques sur la durée.** C'est à nous, ensemble, de dire où, combien et comment nous voulons développer le photovoltaïque chez nous.

# Annexes

## \* Nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable dans le monde d'ici 2028 (scénario principal ou « accéléré ») - Agence Internationale de l'Énergie

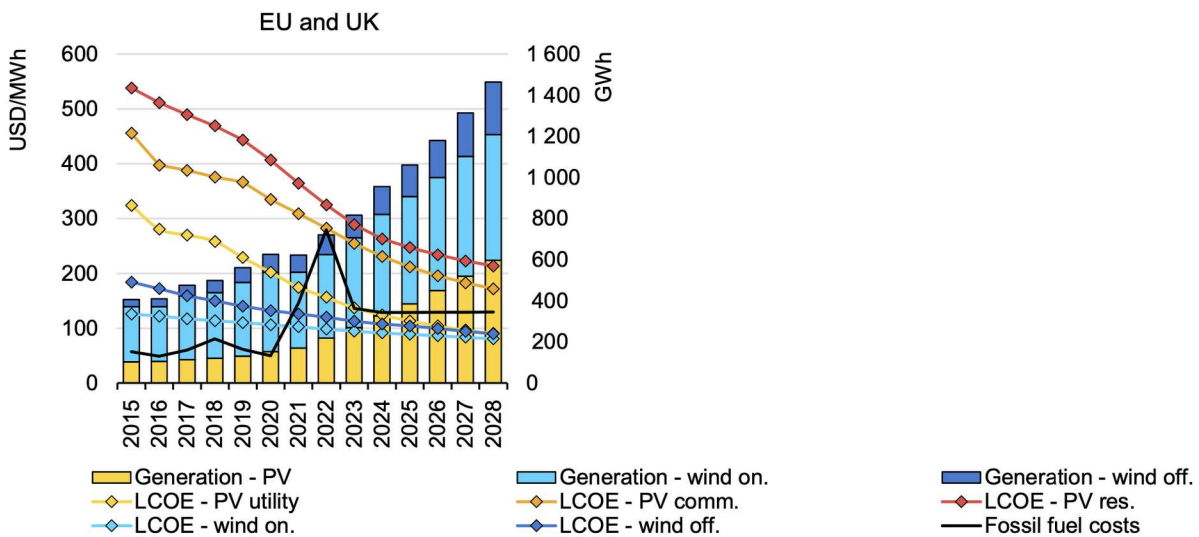
L'AIE prévoit que le solaire photovoltaïque assurera entre 50 et 70 % des nouvelles capacités d'ici 2028. C'était un peu plus de 20 % en 2022.

**Renewable electricity capacity additions by technology and segment**



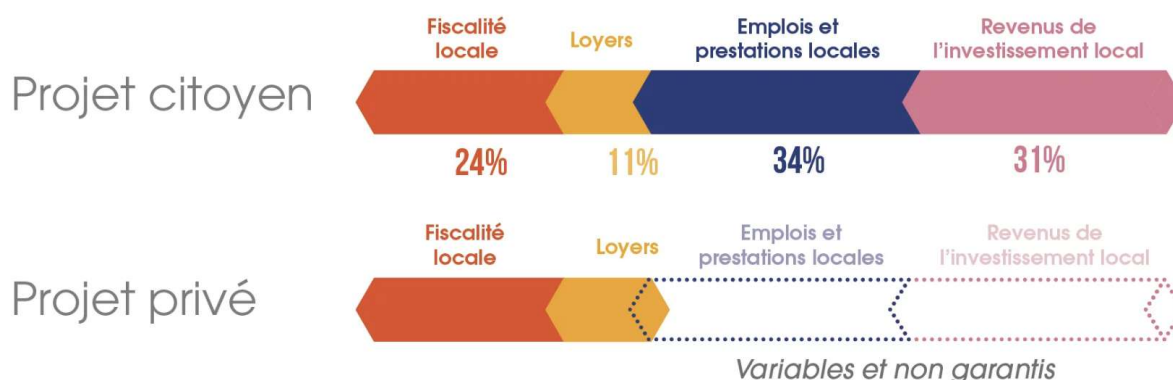
## \* Coût de production d'électricité photovoltaïque et éolienne en Europe d'ici 2028 - Agence Internationale de l'Énergie (en dollar/MWh produit)

L'AIE prévoit que le coût de revient du photovoltaïque, ramené à la production, reste inférieur comme depuis 2021 à celui des énergies fossiles pour les grandes centrales (« PV utility ») en Europe ; (en jaune foncé la courbe du solaire sur grandes toitures commerciales et en rouge sur les toitures résidentielles).



## \* Retombées économiques locales des projets citoyens d'énergies renouvelables - Energie Partagée

Un projet citoyen génère en moyenne 3 fois plus de retombées économique pour le tissu local.



## \* Risque incendie - recensement de situations dans la presse par ECCLA

Une analyse rapide (sur la seule année 2023 et seulement dans quelques départements), rappelle que le risque incendie est loin d'être nul :

- Sur la commune de Sainte-Hélène (Gironde)

<https://www.sudouest.fr/faits-divers/incendie-en-gironde-un-panneau-photovoltaïque-prend-feu-des-moyens-aeriens-engages-16032757.php>

Pour une raison que l'enquête de gendarmerie permettra de préciser, un panneau a pris feu ce samedi 22 juillet 2023 à Sainte-Hélène dans le parc photovoltaïque. Les flammes se sont rapidement propagées aux fougères tapissant le sol sous les autres panneaux. Un technicien a dû être dépêché sur place car le site était fermé et donc difficile d'accès pour les pompiers qui ont mobilisé d'importants moyens aériens pour ne pas revivre les épisodes de feu de l'été 2022. En plus de l'hélicoptère des pompiers Charlie 33 qui a survolé la zone pour prendre la mesure du sinistre, trois bombardiers d'eau ont fait des rotations entre Sainte-Hélène et le lac d'Hostens.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/incendie-apres-plusieurs-departs-de-feu-le-parc-photovoltaïque-de-sainte-helene-en-gironde-doit-suspendre-son-activite-2822600.html>

Face à la multiplication des départs de feu sur la ferme solaire de sa commune, le maire de Sainte-Hélène en Gironde a pris un arrêté pour suspendre l'activité du site. Il demande à la société exploitante de mieux entretenir ses équipements. Sur 200 hectares, des panneaux photovoltaïques à perte de vue au cœur du massif forestier de Sainte-Hélène. **Ici, depuis le début de l'année, cinq départs de feu ont été enregistrés, toujours sur le même site. Le dernier date du 27 juillet, à la suite d'un dysfonctionnement du matériel produisant de l'électricité. L'arrivée rapide des sapeurs-pompiers a permis d'éteindre le sinistre avant qu'il ne se propage à la forêt, située à quelques dizaines de mètres du parc. Sept autres départs de feu sont survenus depuis mars 2018. Entre des problèmes techniques de matériel et un manque d'entretien de la végétation, le maire Lionel Montillaud n'en peut plus et vient de prendre un arrêté pour suspendre l'activité sur le site photovoltaïque exploité par la société Le Bétout Energies.**

- Sur la commune d'Azur (Landes)

<https://www.sudouest.fr/faits-divers/azur-4-000-metres-carres-d-herbes-partis-en-fumee-dans-une-ferme-photovoltaïque-16111946.php>

Vendredi 28 juillet 2023, en milieu d'après-midi, un incendie s'est déclaré dans une centrale photovoltaïque à Azur. Le feu serait parti d'un onduleur. Ce sont 4 000 mètres carrés d'herbe qui sont partis en fumée. L'incendie a été rapidement circonscrit par les pompiers.

- Sur la commune de Saint-Antonin (Var)

<https://www.varmatin.com/faits-divers/incendie-dans-un-parc-photovoltaïque-a-saint-antonin-3-000m2-partis-en-fumee-850864>

*Incendie dans un parc photovoltaïque à Saint-Antonin: 3.000m<sup>2</sup> partis en fumée. Un feu s'est déclaré en ce début d'après-midi dans un parc photovoltaïque situé près des pistes des Sargles. Dans des circonstances encore indéterminées, un feu s'est déclaré en début d'après-midi dans un parc photovoltaïque, situé piste des Sargles, sur la commune de Saint-Antonin du Var. D'importants moyens ont été dépêchés sur place pour circonscire ce feu d'herbe qui se développe sous les panneaux, dont certains d'entre eux ont été endommagés. Au total, 3 000m<sup>2</sup> sont partis en fumée. Le parc étant fermé, les sapeurs-pompiers interviennent depuis l'extérieur en attendant l'arrivée de l'exploitant sur place. Ce qui rend l'opération plus compliquée pour les soldats du feu. Actuellement, le dispositif de secours comprend sept véhicules, dont quatre de lutte contre les feux de forêts, un incendie urbain, un porteur d'eau de grande capacité et une ambulance. 27 pompiers sont engagés sur cette intervention.*